Image not found or type unknown

Loyer et dédite de bail local

Par **phiphi71**, le **26/11/2014** à **09:40**

bonjour a tous. je suis perdu et j'ai besoin de vos conseils.
je loue un local pour ma petite entreprise. j'ai un bail qu 1er janvier 2014 au 31 janvier 2014 (bail d'un an renouvelable).
j'ai trouver une autre location plus prés de chez moi. donc je vais envoyer ma lettre en ar le 28 de ce mois pour quitter ce local le 31 décembre . comme j'aurais rendu les clefs et que je ne l'occuperais plu en janvier,ma question est:peut t'il m'obliger a payer janvier?
merci

Par **moisse**, le **26/11/2014** à **09:44**

Bonjour,
Déjà commencer par nous indiquer l'origine de la durée de ce bail, qui parait être contraire au droit commun.

Par **phiphi71**, le **26/11/2014** à **12:25**

bonjour. c'est un contra de location qui est consenti pour une durée de au moins égale a un an soit du 1er février 2013 au 31 janvier 2014
pour la dédite, il est stipuler a 1 mois.

Par **moisse**, le **26/11/2014** à **14:24**

Cela tout le monde l'a compris.
Mais par contre un bail professionnel ou commercial d'un an, cela n'existe pas.
D'où ma demande pour qualifier ce bail.

Par **phiphi71**, le **26/11/2014** à **17:30**

re bonjour désoler, mais je ne comprend pas votre question .il est noter sur le document "contrat de location.et pour le reste ce que j'ai noter sur les autre postes.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés